

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Modification de la composition de la commission interne économie

Mesdames, Messieurs

Le conseil communautaire, par sa délibération n°2 du 23 juin 2014, a décidé de créer quatre commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil et au bureau communautaires :

- commission économie (développement économique, industrie, commerce, insertion par l'économie, artisanat, tourisme, agriculture et monde rural)*
- commission aménagement du territoire (habitat, gens du voyage, politique de la ville, aménagement numérique du territoire, pays d'art et d'histoire, planification)*
- commission développement durable (assainissement, transports, voirie, déchets ménagers, développement durable)*
- commission équipements communautaires (équipements sportifs, équipements culturels, salles de spectacles, archives, patrimoine protégé).*

Toutes ces commissions sont présidées par le président de la CAPC. Elles sont composées de chacun des vice-présidents délégués dans les domaines traités par la commission ainsi que d'un à deux titulaires maximum proposés par les communes membres et d'un suppléant par commune (conseillers municipaux ou communautaires).

Par sa délibération n°1 du 15 septembre 2014, le bureau communautaire a désigné les membres de chacune des commissions. Pami eux figurait Monsieur Alex JAMAIN, élu de Vouneuil-sur-Vienne. Celui-ci ayant fait part de sa démission, il convient de le remplacer au sein de la commission interne économie où il était membre titulaire.

* * * * *

VU les articles L2121-22 et L5211-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 23 juin 2014 créant les commissions internes et fixant leur principe de composition,

VU la délibération n°1 du bureau communautaire du 15 septembre 2014 désignant les membres des commissions internes,

VU la proposition de remplacement faite par la commune de Vouneuil-sur-Vienne le 24 octobre 2014,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer Monsieur Alex JAMAIN, élu

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 24 novembre 2014

n°5

page 2/2

démissionnaire de la commune de Vouneuil-sur-Vienne, membre de la commission interne économie,

Le bureau, ayant délibéré, décide de désigner pour le remplacer :

-Monsieur Stéphane PETERS, élu de Vouneuil-sur-Vienne, en qualité de membre titulaire de la commission interne économie.

	Titulaires	Suppléants
COMMISSION ECONOMIE : développement économique, industrie, commerce, insertion par l'économie, artisanat, tourisme, agriculture et monde rural	<u>Membres de droit :</u> Jean-Pierre ABELIN, Président Gérard PEROCHON, VP délégué à l'agriculture Anne-Florence BOURAT, VP déléguée à l'insertion par l'emploi Mohamed BEN EMBAREK, VP délégué à l'emploi des jeunes Isabelle ENON, VP déléguée au tourisme	
	<u>Membres désignés par les communes :</u> - Jean-Paul BARBOT (Availles-en-Châtelleraut) - Jean-Marc ALBERT (Cenon-sur-Vienne) - Christian LANDREAU (Cenon-sur-Vienne) - Marie-Line CHABOT (Naintré) - Fabienne LAROCHE (Naintré) - Jean-François DABILLY (Thuré) - Marylène COUV RAT (Thuré) - Alain GUIMARD (Monthoiron) - Jean-Marc BROUSSIER (Monthoiron) - Gérard PEROCHON (Saint-Sauveur) - Jean-Pierre ARLANDIS (Archigny) - / (Bellefonds) - Valérie CHAMPAIN (Bonneuil-Matours) - Radegonde MATHIEU - Hindley MATTARD (Colombiers) - Jean GUILLY (Senillé) - Béatrice ROUSSENQUE (Châtelleraut) - Thomas BAUDIN (Châtelleraut) - Annie POUPAULT-REAULT (Vouneuil-sur-Vienne) - Stéphane PETERS (Vouneuil-sur-Vienne)	- François ARNAULT - Maurice MILLIASSEAU - Cédric CORNUAULT - Sylvie SAINT GAL - Jacky METAIS - Monique CARDINEAUX / - Alain ROUGERON - Laurie PAULIN - Jean-Claude HENNEQUIN - Elisabeth PHLIPPONNEAU - Christine DUFAUX

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 28/11/2014

Publié au siège de la CAPC, le 28/11/2014

n° 9571

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER